

## Assemblée Générale du 2 mars 2022

**Assistent** : Julien Picard (commissaire aux Comptes-GMG-Audit), Jean-Thierry Tavernier et Fati Djelti (experts-comptables -Orfis), Bernard Prospéri (Président), Jean-Paul Hostert (Trésorier), Jacqueline Blondel (Secrétaire), Jean-Michel Favre (membre du bureau), Lucien Seldran (membre du Bureau, Hervé Marijon (responsable photo), Elisabeth Colombet (trésorière section danse), Daniel Guitteny (trésorier photo), Chantal Pascal (trésorière informatique et théâtre), Roux Marice (section informatique), Fruchard Guillaume (Arts de Rue), Edwige et Daniel Ephritikhine (section photo), Alain Kharlakian (section photo), Mohamed Ali Fahami (section photo)

**Pouvoirs** : Sandrine Thomas à Jacqueline Blondel, Claudy Prospéri à Bernard Prospéri, Jean-François Boisset à Chantal Pascal, Lou Gugherian à Maurice Roux et Thomas Dubreuil à Guillaume Fruchard

**Invité** : Georges Duriez (Gazette de Gerland)

**Excusés** : Florence Berlie, Jeanine Guironnet, Cyril Colombon, Anne-Marie Perez, Thomas Dubreuil

**Le Président Bernard Prospéri remercie les présents et excuse les adhérents qui n'ont pu venir et souligne la présence toujours fort appréciée de nos experts comptables (Fati Djelti et Jean-Thierry Tavernier) et de notre commissaire aux comptes (Julien Picard)**

### **I - Approbation du compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 02 mars 2021**

Le Président demande s'il y a des remarques, des oublis : aucune remarque n'est formulée

**Le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 02 mars 2021 est mis au vote :**

Pour = 20 contre = 0 abstention = 0

Il est donc adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **II- Rapport Moral et d'activités 2020-2021 :**

Après une saison 2019-2020 marquée par la crise du Covid-19 qui a contraint l'association à cesser toutes ses activités à compter du 14 mars 2020. En ce qui concerne la saison 2020-2021 la Gourguillonnaise a pu accueillir, à partir du mois de janvier, uniquement des partenaires « professionnels », les activités amateurs ont repris lentement à partir de mai 2021.

Le président procède à la lecture du rapport moral 2020-21 qui présente pour la période les activités des ateliers hebdomadaires et les manifestations qui ont eu lieu, ce rapport est établi à partir des rapports de chaque section.

Soulignons que la pandémie a fortement impacté toutes les activités puisque la Gourguillonnaise a dû fermer fin octobre 2020 et seules quelques activités ont pu reprendre en juin (danse moderne, Photo)

Sont lus les bilans d'activités de la section photo, de la Batucada, de la section danse, de la section théâtre, du club informatique, de la section des arts visuels (peinture, sculpture, peinture sur soie),

Il est rappelé les différents partenariats établis par la Gourguillonnaise.

[rapport moral 2020 -2021 gourgui.doc](#)

Le Président informe l'assemblée de la situation dans laquelle se situe la Gourguillonnaise en 21-22 .

La Métropole a mis fin à sa subvention d'autonomie au 31/08/21. L'association ne bénéficie plus de la mise à disposition de 2 agents de la Métropole, ainsi que des locaux. L'avenir de l'association étant très incertain, Il était très difficile de prévoir la saison 21-22. Mais nous n'avons pas baissé les bras et nous nous sommes battus pour la sauvegarde de ce patrimoine culturel que nous avons construit depuis 1975. Après de longues et épuisantes discussions, le 14/08/2021, un avenant à la convention d'occupation des locaux nous est proposé. Nous pouvons occuper les lieux jusqu'au 31/08/22, mais avec un loyer de 9 000€ et des conditions différentes pour l'entretien des locaux. Malgré ces contraintes, les dirigeants de la Gourguillonnaise ont décidé de reprendre les activités comptant sur la fidélité des adhérents, également sur ses partenaires associatifs et institutionnels. Les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement ont découverts les locaux et ont entamés des discussions avec La Métropole, afin que ce patrimoine culturel soit conservé et ouvert aux associations de l'arrondissement et autres. Ainsi fin septembre 2021 La Gourguillonnaise a débuté sa saison culturelle

Le président met au vote ledit **rapport moral**,

Pour = 20 contre = 0 abstention = 0

Il est donc adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **III - Rapport et compte rendu financier du Trésorier général saison 2020/2021.**

- Le trésorier de l'association présente avec l'expert-comptable et le commissaire aux comptes les comptes de l'association. Ceux-ci font l'objet d'une nouvelle présentation par le cabinet comptable, une vidéo est présentée. Il ressort que le résultat est déficitaire de 24 142.52 € contre un excédent de 121 750.15€ l'an dernier. Les réserves de l'Association (fonds Propres) de 56 845,99 euros à 32 703,47 euros.

La tendance du plan de trésorerie démontre que la Gourguillonnaise peut tenir ses engagements jusqu'en juin 2022. Après, il sera nécessaire pour poursuivre son activité que l'action des sections couvre les besoins du siège à hauteur de 59 000€. A ce jour les partenaires et actions se montent à 25 000€. Dans le cas contraire, il sera nécessaire que la Gourguillonnaise prenne des mesures pour sa survie quitte à se mettre en liquidation amiable.

A noter que tous les documents comptables et tous les états dont il a été donné lecture sont à la disposition de chaque adhérent au secrétariat, auprès de Jean-Luc Guillot.

Le cabinet *GMG* Audit commissaire aux comptes de notre association représenté par Julien Picard, certifie que les comptes sont réguliers et sincères à la fin de cet exercice.

Il est procédé aux votes :

\*A la lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 août 2021, il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels arrêtés à cette date tels qui lui ont été présenté.

Les comptes de cet exercice se soldent par un résultat déficitaire de **24 142.52 €**.

Pour = 20                                      Contre = 0                                      Abstention = 0

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au trésorier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Pour = 20                                      Contre = 0                                      Abstention = 0

#### **IV - affectation du résultat**

\* L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, faisant apparaître un déficit comptable de **24 142.52** Euros, invite à affecter le déficit de l'exercice qui s'élève à un montant de **32 703,47 €** de la manière suivante :

Pour = 20                                      Contre = 0                                      Abstention = 0

## **V - rapport spécial du commissaire aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

## **VI - Commissaires aux Comptes**

L'assemblée générale prend acte que le mandat du commissaire aux comptes (nommé pour six exercices par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2018) n'est pas parvenu à son terme

## **IX - fixation du montant des cotisations**

Une autre Assemblée générale devra se tenir avant la fin de saison 21-22 pour déterminer si les activités de la Gourguillonnaise se poursuivront et si oui sous quelles formes et dans quels lieux, il est proposé de porter ce point de l'ordre du jour de la prochaine assemblée Générale.

Pour = 20

Contre = 0

Abstention = 0

## **XI - Questions diverses**

Le Président fait part de la visite de Madame Béatrice Vessiller (2<sup>e</sup> vice-Présidente de la Métropole) ce vendredi 4/03/22 à 14heures.

Il demande aux responsables de section d'être présents afin que chaque section présente son activité. Cette visite des locaux est une étape capitale pour l'avenir de la Gourguillonnaise et il sera demandé à l'issue de cette entrevue que les élus de la Métropole se positionne au plus vite quant à la destinée des locaux car de cette réponse découle du destin non seulement de la Gourguillonnaise mais de partenaires comme La Cie Au Fait, Studio Vie et Danse, Arthameprod et les nombreuses compagnies ou les associations qui utilisent les locaux gérés par la Gourguillonnaise. C'est pourquoi, il a constitué un document synthétisant les heures occupées durant la semaine, le nombre de manifestations et le nombre de « visiteurs » sur une saison qui démontreront que les locaux culturels sont bien occupés et utilisés par différents acteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 50.

Le président invite tous les présents au verre de l'amitié

Fait à Lyon, le 2 mars 2022

Le Président,

La Secrétaire

